

Appel à candidature à un poste de Responsable RH (H/F)

Centre National de la Propriété Forestière
Auvergne-Rhône-Alpes

<u>Intitulé du poste :</u>	Responsable Ressources Humaines (H/F)
<u>Type de contrat :</u>	CDI à temps complet de droit public , selon statut des personnels du CNPF (décret 2009-547 du 15/05/2009) ou fonctionnaire en détachement ou en position normale d'activité. Poste vacant ouvert à la mobilité interne et au recrutement externe. Poste vacant ouvert aux travailleurs handicapés.
<u>Catégorie d'emploi :</u>	A
<u>Rémunération :</u>	Traitement indiciaire selon les grilles statutaires du CNPF (fonction de l'expérience professionnelle antérieure) et régime indemnitaire afférent ou grilles fonction publique de l'Etat. Fourchette (contractuels) : entre 33.5 K€ et 55.5 K€ bruts/an RIFSEEP (fonctionnaires) : 15,25 K€
<u>Résidence administrative :</u>	Saint Didier au Mont d'Or (69)
<u>Prise de poste prévue :</u>	4 janvier 2027

Présentation du CNPF

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) est un établissement public de l'Etat à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de la forêt. Il est en charge du développement de la gestion durable des forêts privées : 3,5 millions de propriétaires forestiers pour 12,6 millions d'hectares soit 23% du territoire. Ses agents sont des professionnels de terrain qui conseillent, forment, accompagnent les propriétaires privés vers une gestion durable adaptée aux contextes locaux.

L'organisation du CNPF est la suivante :

- Un échelon national, la Direction générale ;
- Un niveau régional avec 10 Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) ;
- Un service de Recherche & Développement, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) ;
- Un service dédié au Label Bas carbone (C+FOR Forêt et Carbone).

La délégation Auvergne-Rhône-Alpes du CNPF couvre 12 départements avec une équipe d'environ 70 agents. Ses priorités d'actions sont les documents de gestion durable, la desserte forestière, le regroupement et le développement forestier par le biais d'études techniques et de la mise en place de placettes d'expérimentation.



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

www.cnpf.fr



Description du poste

Sous l'autorité de la Directrice Régionale et en lien avec le Directeur Adjoint, le/la Responsable de Service RH décline les décisions de gestion des ressources humaines, administratives et financières mises en place par la Direction Générale et sera en charge des missions suivantes :

Ressources humaines (droit public) :

- Gérer la carrière des agents (fonctionnaires, CDI et CDD de droit public) ;
- Gérer les recrutements, établir les contrats de travail, avenants et assurer la gestion des fins de contrat ;
- Préparation, suivi, contrôle et saisie des éléments de paie, prestations sociales... ;
- Gérer le temps de travail des agents (arrêt maladie, congés/RTT/CET, autorisations spéciales d'absence, conventions de télétravail...) ;
- Gérer et suivre les dossiers de la Médecine du travail et des Titres restaurant
- Gérer les dossiers de stagiaires rémunérés et supervision des conventions de tous les stagiaires. Préparer les Commissions Consultatives Paritaires Locales et y participer
- Suivi de la formation continue, Référent(e) régional(e) du réseau national
- Délégué(e) régional(e) du réseau National Prévention et Qualité de Vie au Travail
- Gérer les frais de déplacements et indemnités de temps passé versés aux Conseillers de Centre élus.
- Supervision des frais de déplacements du personnel.

Gestion budgétaire et comptable :

- Préparation et suivi du budget (initial, rectificatif et compte financier) pour l'enveloppe des frais de personnels

Conventions :

- Collecter les données de financement pour les renouvellements ou embauche de CDD et conseiller les ingénieurs pour le suivi du volet RH.

Le poste est susceptible d'évoluer au cours de l'année 2027. Dans le cadre des réflexions actuellement menées par le CNPF sur l'organisation de ses fonctions administratives /financières, et des Ressources humaines le/la Responsable Ressources humaines pourra être amené(e), à travailler aussi pour une délégation voisine sans modification de sa résidence administrative.

Le/la Responsable de Service RH est en relation notamment avec : les propriétaires forestiers élus (conseillers du Centre Régional), le personnel du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes, l'agent comptable principal du CNPF, certains tiers (fournisseurs et clients), la Directrice Administrative et Financière du CNPF, le Directeur des Ressources Humaines, la Responsable Nationale Paie et le Responsable National des Achats ; il/elle participe aux réseaux fonctionnels RH et Administratif-Finances (DAF) avec l'ensemble des équipes RH et DAF.

Profil recherché

Formation – expériences

- Diplôme de niveau bac+4 ou Master en gestion, finances ou comptabilité ou ressources humaines. Une candidature d'un autre niveau mais avec un parcours professionnel significatif pourra être également étudiée (cf décret n°2009-547 du 15 mai 2009) ;
- Connaissances et pratique en gestion des ressources humaines (la maîtrise de la gestion RH public est fortement appréciée) et en comptabilité (la maîtrise de la Gestion Budgétaire de la Comptabilité Publique (GBCP) est souhaitée) ;
- Expérience souhaitée dans un poste similaire.

Compétences et qualités requises

- Aisance avec l'utilisation d'un logiciel GRH notamment Virtualia ;
- Connaissance des logiciels de comptabilité, notamment le logiciel de gestion PEP (GFI Inetum) serait un plus ;
- Parfaite connaissance des logiciels de bureautiques : Word, Excel... ;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Aisance relationnelle et adaptabilité ;
- Autonomie, rigueur, discrétion et empathie ;
- Sens de l'organisation et respect des délais ;
- Bonne expression écrite et orale.

Dispositions internes

- 25 jours de congés annuel et 19 RTT soit au total 44 jours de repos (au prorata selon la présence et la quotité de travail),
- Tickets restaurants d'une valeur faciale de 9€ pris en charge à 60% par l'employeur,
- Activité télétravaillable sous conditions, nombre de jours selon le métier exercé (hors dispositions exceptionnelles),
- Remboursement des titres d'abonnement de transport à hauteur de 75 %,
- Mutuelle obligatoire avec participation de l'employeur.

Personnes à contacter

- Anne-Laure SOLEILHAVOUP, directrice de la délégation AURA : 04 73 98 71 22 – anne-laure.soleilhavoup@cnpf.fr
- Nathalie DESMAILLET, Responsable Ressources Humaines : 04 72 53 60 92 – nathalie.desmaillet@cnpf.fr

Dépôt de candidature

Envoyer pour réception effective avant le **19 novembre 2026** dernier délai, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ciblée sur le profil du poste,
- un curriculum vitae détaillé précisant en particulier les études, diplômes, qualifications et expériences professionnelles
- les copies des diplômes ainsi que les attestations des titres et activités professionnelles cités dans le CV.

Par mail, à destination de M^{me} la Directrice du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes, à l'adresse suivante :

auvergnerhonealpes@cnpf.fr

Ou par courrier à :

Madame la Directrice du CNPF AURA
18 avenue du Général de Gaulle
69370 ST DIDIER AU MONT D'OR

Les candidat(e)s dont le dossier sera sélectionné seront invité(e)s, par téléphone ou courriel, à se présenter devant une Commission de sélection qui se tiendra le **4 décembre**, dans les locaux du CNPF, à St Didier au Mont D'or.